



RAPPORT FINANCIER 2018

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

1. Les produits

Les cotisations des adhérents progressent en 2018 de 10 185,84€ à 13 938,07€ soit une **hausse de 36.83%**.

Le nombre de nos adhérents augmente de **35,62%**.

Les produits financiers liés au « Livret A » atteignent un montant de 75,20€ contre 68,14€ à l'exercice précédent.

2. Les charges

Les achats de fournitures passent de 99,59€ à 249,57€ en 2018.

Les services extérieurs passent de 770,22 à 568,76€ en 2018.

Les autres services extérieurs passent de 7 943,73€ à 10 906,52€ soit une hausse de 2 962,79€.

- Ces hausses sont dues essentiellement à des honoraires d'avocat mais aussi à notre cotisation syndicale auprès de l'UNSA LA FESSAD en corrélation avec les cotisations de nos adhérents.

3. Les résultats

1. **Le résultat des produits financiers** passe de 68,14€ en 2017 à 75,20€ en 2018.

2. **Le résultat des comptes courants** passe de 418,97€ à 17 619,35€ en 2018.

3. **Le Livret A** passe de 6 960,90€ à 10 075,20€ en 2018.

4. **Le résultat des valeurs mobilières** : 40 000,00€ (valeur au 31/12/2018 : 39 181,22€).

« J'attire votre attention sur le risque de perte du capital, placement à risque. »

5. **Le résultat net de l'exercice** passe d'un bénéfice de 2 364,54€ en 2017 à un **bénéfice de 2 344,42€** en 2018.

B. ANALYSE FINANCIERE

Les cotisations de nos adhérents s'élèvent à 13 938,07€ en **hausse de 36,83%** par rapport à 2017.

En 2018 l'UNSA SNPHLM a un bénéfice de 2 344,42€, stable par rapport à 2017.

L'UNSA SNPFLM a engagé une aide remboursable en 2017 pour un montant de 2 400€ auprès d'une adhérente pour frais d'avocat.

L'UNSA SNPFLM a un solde créditeur de 17 351,67€ **au titre de la formation** (voir le compte « Charges à Payer » dans le BILAN 2018 et son annexe). **Ce solde devrait être régularisé en 2019 (voir le tableau HISTORIQUE FRAIS DE FORMATIONS sur l'exercice 2018/2019).**

A la demande de l'UNSA SNPFLM un AUDIT sur la « formation » a été demandé et effectué.

Nos réserves financières passent de 47 379,87€ à 67 694,55€ au 31 décembre 2018, dû essentiellement au compte de formation qui devrait être régularisée en 2019 pour un montant de **-17 351,67€ (voir l'annexe « Charges à Payer » au Bilan 2018 & le tableau « HISTORIQUE FRAIS DE FORMATIONS » sur l'exercice 2018/2019).**

C. DIVERS

1. Loi du 20 aout 2008 et la comptabilité des syndicats en fonction du niveau des ressources.

Les seuils de ressources :

- Ressources inférieures à 2 000€ par an.
- Ressources supérieures à 2 000€ et inférieurs à 230 000€.
- Ressources supérieures à 230 000€.

La ressource de l'UNSA SNPFLM étant de 9 446,61€ pour 2018 il sera établi selon la loi : un bilan, un compte de résultat et un tableau de ressources **sous forme simplifiée**.

2. La transparence financière

Tous les syndicats doivent arrêter, approuver les comptes et les publier.

Ces comptes doivent être arrêtés par l'organe chargé selon les statuts.

L'approbation des comptes sera faite par l'Assemblée Générale des adhérents et/ou par la commission de contrôle. Là aussi, les statuts le précisent.

3. La trésorerie du syndicat

Le trésorier est le garant du bon fonctionnement de la trésorerie. Cela ne veut pas dire qu'il est responsable de tout, de toutes les opérations comptables et financières, de la collecte des cotisations. Il a un rôle d'organisation de ces opérations. Il doit aussi être lui-même contrôlé (par l'Assemblée Générale et/ou par l'instance collective désignée dans les statuts et/ou le règlement intérieur).
